

Stratégie Réseaux électriques : consultation relative à la révision des ordonnances

Monsieur le directeur,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur les modifications de 9 ordonnances en lien avec la Stratégie Réseaux électriques.

Nous approuvons les modifications rendues nécessaires par l'adoption le 15 décembre 2017 par le Parlement de la loi fédérale sur la transformation et l'extension des réseaux électriques et n'avons pas de remarque particulière à formuler.

Nous constatons qu'en parallèle à la révision des diverses ordonnances liées à la loi fédérale sur la transformation et l'extension des réseaux électriques, une liaison au nord du lac de Neuchâtel n'existe plus dans le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE). Cela nous convient puisque pour des raisons paysagères nous privilégions une liaison sous-lacustre.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 26 septembre 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND